

<b>Examen de brevet professionnel</b>		<b>AG, AV, MM, AR, VI, CA</b>
<b>B-BF 20</b>	<b>Arboriculture fruitière BIO</b>	
<b>Prérequis</b>	Ce module est ouvert à toutes les personnes désireuses de travailler leur exploitation arboricole selon les principes de l'agriculture BIO ou actives comme soigneurs d'arbres ou vulgarisateurs en la matière. Des connaissances de base en production fruitière sont exigées. La formation de base agricole avec comme branche en option l'arboriculture fruitière ou le cours préparatoire aux modules d'arboriculture offrent des connaissances préalables idéales. De plus, une expérience pratique en arboriculture fruitière est un avantage.	
<b>Compétences</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les participant(e)s connaissent à la fin du cours les principes de base théoriques et pratiques essentiels en arboriculture fruitière BIO.</li> <li>2. Ils savent gérer et planifier de façon autonome une culture intensive BIO ou une culture en autoapprovisionnement BIO et organiser la commercialisation.</li> <li>3. Ils peuvent compléter et mettre en œuvre de leur propre initiative leurs connaissances de base à l'aide de la littérature technique et l'expérience propre.</li> </ol>	
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principes de base d'importance en production fruitière BIO. Différences par rapport à la production fruitière conventionnelle (environnement, marché, technique de production). Économie fruitière</li> <li>- Bases du développement des arbres et des fruits, alternance et éclaircissage</li> <li>- Exigences climatiques et pédologiques et choix judicieux des espèces et variétés fruitières, formes d'arbre adaptées</li> <li>- Écologie et surfaces de compensation</li> <li>- Soigner et fortifier les plantes</li> <li>- Entretien du sol/fumure.</li> </ul>	
<b>Durée de la formation</b>	Environ 35 h de cours (dont exercices : env. 15 h) Environ 15 h de temps d'apprentissage autre	
<b>Contrôle des objectifs de formation</b>	En examen de module en deux parties a lieu à la fin du cours. Il se compose d'une partie écrite et d'une partie orale / pratique. Durée de l'examen : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partie écrite : 30 minutes</li> <li>- Partie orale / pratique : 30 minutes</li> </ul>	
<b>Reconnaissance</b>	La réussite du contrôle des objectifs de formation compte comme examen partiel pour l'examen de brevet professionnel en agriculture.	
<b>Prestataires</b>	Centres de formation, de vulgarisation et de séminaires agricoles, stations et offices cantonaux d'arboriculture et de cultures spéciales (petits fruits) en collaboration avec l'institut de recherche en agriculture biologique (FiBL)	
<b>Validité</b>	5 ans à partir de la réussite du contrôle des objectifs de formation	
<b>Nombre de points</b>	3 points	
<b>Remarques</b>		

<b>Détail des objectifs d'apprentissage</b>		
<b>Les candidat(e)s savent ...</b>		<b>Niveau K*</b>
<b>1.1</b>	... connaître les tâches des organisations et expliquer les dispositions légales.	K2
<b>1.2</b>	... analyser le marché, la formation des prix, le volume de production et les canaux de commercialisation pour chaque espèce fruitière Connaître les prérequis de l'exploitation.	K4
<b>1.3</b>	... intégrer dans la planification les aspects d'économie d'entreprise et de marché de l'arboriculture fruitière..	K5
<b>2.1</b>	... connaître la physiologie des arbres fruitiers. ... lutter contre l'alternance de production des arbres fruitiers à l'aide de mesures de soin adaptées.	K2 – K3
<b>2.2</b>	... expliquer les spécificités des variétés et porte-greffe (racines) tolérants et résistants.	K2
<b>3.1</b>	... dresser la liste des exigences climatiques et pédologiques des diverses espèces et variétés fruitières.	K1
<b>3.2</b>	... décrire les principales formes d'arbre et en connaître l'importance.	K3
<b>3.3</b>	... connaître les divers travaux de conduite et de taille de formation et les effectuer selon les bonnes pratiques professionnelles et au bon moment.	K3
<b>4.1</b>	... articuler des propositions à des fins d'appréciation écologique des cultures et des surfaces de l'exploitation.	K5
<b>5.1</b>	... mettre en œuvre en toute conscience et conformément aux principes du BIO des mesures culturales importantes contre les organismes nuisibles.	K5
<b>5.2</b>	... effectuer les contrôles de ravageurs, appliquer des mesures phytosanitaires préventives ou directes.	K3
<b>6.1</b>	... connaître et mettre en œuvre correctement les principes de base et les besoins de fumure en production fruitière BIO.	K3
<b>6.2</b>	... intégrer dans la planification de l'entretien du sol et de la fumure les résultats des analyses de sol et du profil pédologique.	K3
<b>6.3</b>	... connaître les principales méthodes d'entretien de la ligne d'arbre et en expliquer les avantages et les inconvénients.	K3

\* Niveau de connaissance selon Bloom